

# Proposition au Conseil d'Etat

*Mercredi 10 février 2021*

## **Retours de la permanence économique du 4 février au 9 février 2021 :**

Dans ce retour de permanence économique du 4 février au 9 février 2021, je souhaite vous faire part de la situation très particulière des centres sportifs, de danse et fitness qui se trouvent toujours à l'arrêt. J'en ai reçu plusieurs ces derniers jours. Ces entreprises assument une tâche essentielle pour la société, vu la situation sanitaire; elles participent à la prévention en termes de santé physique et contribuent à éviter de graves problèmes psychiques, en particulier chez les jeunes et les aîné-e-s, grâce aux différents cours à disposition.

Les jeunes et les aîné-e-s sont en effet particulièrement touché-e-s ; ils/elles ne peuvent plus s'évader et bouger, alors que le sport est reconnu comme excellent pour le moral, Par ailleurs, à ce jour, aucun plan de déconfinement n'a été proposé à la population, et ce manque de perspectives aggrave la santé psychique de nos concitoyen-ne-s.

En effet, selon une étude récente réalisée à l'Université de Bâle, l'état de santé mentale de l'ensemble des Suisses et Suissesses empire et touche particulièrement les jeunes de 15 à 25 ans qui souffrent plus de la situation. Les problèmes de santé mentale sont très coûteux pour la collectivité; l'État doit donc investir pour les prévenir.

Cela passe selon moi par un soutien public aux entreprises sportives, qui permettront aux personnes les plus touchées de reprendre une activité sportive bénéfique à leur santé. De surcroît, si le Conseil d'Etat veut éviter que les petites entreprises sportives indépendantes ne disparaissent au profit des grands groupes de remise en forme, il conviendrait à mon sens de les soutenir dès à présent. Je propose une piste concrète dans ce qui suit.

## **Ouvrir une titrisation anticipée aux centres sportifs et clubs de sport**

Pour rappel, les dettes accumulées par la majorité des entreprises à la faveur des prêts consentis au printemps passé à hauteur de 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise constituent désormais un risque réel, parce qu'au bilan de l'entreprise, la charge de l'endettement va représenter une entrave au développement de l'entreprise, que ce soit sur le type d'investissement futur qui se verra ainsi empêché par l'existence de ce prêt, ou en raison des blocages de dividendes que cela génère.

J'ai proposé pour cela, au printemps passé déjà, un système permettant de convertir la « banque » de dettes en une forme de fonds propres pour l'entreprise. Ce serait en particulier nécessaire si, comme je le préconise, un deuxième cycle de prêts COVID était mis sur pied au plan fédéral pour faire face à la situation actuelle.

En quelques mots, il s'agirait de financer une augmentation de capital des entreprises concernées, valant renforcement des fonds propres. Ce capital nouveau devrait rester neutre à l'assemblée générale de la société, afin d'éviter toute prise de contrôle de l'Etat sur la société. Pour ne pas pénaliser les sociétés et leurs actionnaires, les dividendes sur ce type de capital nouveau devraient être déductibles, comme les intérêts. On pourrait aussi monétiser les dettes contractées en convertissant les emprunts en « chèques formation » permettant de valoriser l'engagement d'apprenti-e-s dont la réussite conditionnerait l'abandon de la créance, comme je l'avais suggéré en avril 2020 dans une note portant notamment sur l'apprentissage.

Pour financer ces prêts et ces participations d'un type nouveau, un fonds spécial COVID pourrait être créé, dont le but serait de réduire le plus possible la facture de la pandémie. Pour toucher ensuite l'ensemble des entreprises, un tel fonds devrait être ambitieux et doté au minimum d'une cinquantaine de milliards de francs, financé à hauteur de 25% par la Confédération, 25% par les cantons et 50% par la Banque nationale suisse. Ce fonds

extraordinaire reprendrait les prêts COVID déjà accordés et en concèderait des nouveaux. En laissant le temps aux PME de surmonter la crise, de rembourser leur crédit ou de racheter le capital ainsi souscrit, ce fonds pourrait réduire la facture globale du COVID.

Ma proposition concrète consisterait à anticiper l'avènement de ce fonds en créant un modèle pilote au plan cantonal, sous la houlette de la FAE et dans le cadre des enveloppes d'ores et déjà votées, circonscrit au périmètre des entreprises citées au début de ces lignes. Celles-ci auront un problème de liquidités à leur réouverture, dès lors que les abonnements qu'elles ont déjà encaissés seront juste reportés sur une période plus lointaine, les privant de rentrées financières immédiates. On financerait ainsi un redémarrage utile et soutenable.

Pierre Maudet